

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 avril 2016 et ajournée au 18 avril 2016 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h , et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant, madame Françoise Cormier :

Daniel Leblanc  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Absent en début de séance, arrivé à 19 h20 :  
Denis Laporte, maire

Sont également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree et Sébastien Beauséjour comptable municipal.

**2016-1804-178**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2016-1804-179**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les états financiers déposés au conseil par monsieur Guy Chartrand, C.A. de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l.

**2016-1804-180**

**EMBAUCHE D'UN OFFICIER MUNICIPAL À TEMPS PARTIEL**

**ATTENDU QUE** suite à la démission de l'officier municipal il y a lieu de pourvoir le poste vacant;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de madame Carole Mainville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** l'embauche soit conditionnelle à l'obtention d'un rapport de vérification des antécédents judiciaires qui confirmera l'absence d'antécédents et la confirmation de la fin de la recherche;

**QUE** madame Carole Mainville occupera la fonction d'officier municipal à temps partiel non syndiqué à partir du 18 mai 2016, aux conditions suivantes :

**QUE** l'horaire soit de plus ou moins 10 heures par semaine réparties sur une base annuelle durant 42 semaines et d'environ 30 à 35 heures en période estivale durant 10 semaines à définir avec le directeur général;

**QUE** son salaire soit fixé à l'échelon « 0 » de la politique salariale en vigueur (échelle de 0 à 7);

**QUE** les conditions de travail soient celles fixées par le règlement 2007-135 à l'exception des articles suivants :

- article 3 (semaine de travail)
- article 6 (assurance groupe);
- article 7 (régime de retraite);
- article 9 (indemnité de départ).

**ADOPTÉ**

**2016-1804-181**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 14 avril 2016, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 69 497,23 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 14 avril 2016, d'une somme de 92 190,41 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2016-1804-182**

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÉGLEMENT D'EMPRUNT 2016-276**

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2016-276 décrétant une dépense de 1 550 783 \$ et un emprunt de 1 550 783 \$ pour des travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la 1<sup>re</sup> Avenue entre la 8<sup>e</sup> Rue et la 13<sup>e</sup> Rue.

**2016-1804-183**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES ATELIERS ÉDUCATIFS LES PETITS MOUSSES**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ aux Ateliers éducatifs Les Petits Mousse, organisme à but non lucratif.

**ADOPTÉ**

**2016-1804-184**

**COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS AU DOMAINE MA LORRAINE EN 2016**

**ATTENDU QUE** depuis 2010 la municipalité a accepté de verser annuellement à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree, au cours du mois de février, une compensation pour le déneigement et l'entretien des chemins du Domaine Ma Lorraine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

**QU'**un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité, au prorata de l'évaluation des résidences du Domaine Ma Lorraine de l'année 2015;

**QUE** pour 2016 un montant correspondant à 100 % du tableau de l'année 2015 soit 2 176,98 \$, soit versé à Gilles Léveillé pour l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree.

**QUE** la cotisation annuelle de 75 \$ en tant que membre de l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine soit ajoutée à ce montant pour un montant total de 2 251,98 \$;

**ADOPTÉ**

**2016-1804-185**

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la municipalité de Crabtree s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité de Crabtree s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité de Crabtree approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité de Crabtree s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité de Crabtree s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité de Crabtree atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉ**

**2016-1804-186**

**DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL (CN) POUR RÉFECTION DU PASSAGE À NIVEAU DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

**ATTENDU QUE** le 10 août 2015 le conseil adoptait la résolution R 265-2015;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de refaire cette demande laissée sans réponse;

**ATTENDU** l'état de dégradation avancée du passage à niveau situé sur le chemin de la Rivière-Rouge;

**ATTENDU QUE** l'entretien du passage à niveau du CN sur le chemin de la Rivière-Rouge relève du CN;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** demander au CN de procéder avec diligence à la réfection du passage à niveau sur le chemin de la Rivière-Rouge;

**D'appeler** la police du CN, n'ayant trouvé aucune personne digne de confiance au CN pouvant agir comme intervenant auprès de la municipalité de Crabtree.

**ADOPTÉ**

**2016-1804-187**

**FORMATION D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ARÉNA**

Sur la proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser une formation pour les employés affectés à l'entretien de l'aréna, le tout tel que d'écrit dans l'offre de service du 4 avril 2016 du Centre multiservice des Samares, préparée par Johanne Audette, conseillère au service aux entreprises et à la communauté pour la somme de 710 \$, excluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**2016-1804-188**

**RÈGLEMENT 2016-279 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-165 (R 250-2009) DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2016-279 modifiant le règlement 2009-165 (R 250-2009) décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 2016-279**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-165 (R 250-2009) DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit au plus tard le 20 mai 2016, transmettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un règlement conforme au Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016 haussant le nouveau taux de taxe à 0,46\$ imposée à partir du 1<sup>er</sup> août 2016;

**UN** avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016;

**ATTENDU QUE** l'adoption n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2016-279 modifiant le règlement 2009-165 (R 250-2009) décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 2 du règlement 2009-165 (R 250-2009) est abrogé et est remplacé par le texte suivant :

2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

**ADOPTÉ**

**2016-1804-189**

**EXCÉDENT DE COÛTS POUR L'INSTALLATION DES CAMÉRAS DANS LES PARCS**

**ATTENDU QUE** le conseil adoptait le 22 février 2016 la résolution 2016-2202-084;

**ATTENDU QUE** les coûts pour les projets 22-701-55-730 et 22-701-55-732 ont connu des dépassements de coût de 3 995 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** poursuivre l'installation des autres projets de caméras étant donné que les crédits sont disponibles au fonds général;

**D' lors d'une prochaine séance les transferts budgétaires nécessaires au financement des travaux effectués et à effectuer;**

**ADOPTÉ**

**2016-1804-190**

**ACHAT DE BACS ROULANTS BLEUS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Sur la proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de 43 bacs roulants bleus le tout tel que décrit dans l'offre du 1<sup>er</sup> avril 2016 de Gestion USD inc. LOUBAC, préparée par Robert Lavigne pour la somme de 3 953,53 \$, incluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**2016-1804-191**

**PROLONGEMENT DU PROGRAMME DE DISTRIBUTION DE TROUSSES D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** le conseil adoptait le 18 janvier 2016 la résolution 2016-1801-030 prolongeant le programme de distribution de trousseaux d'économie d'eau potable;

**ATTENDU QUE** le programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense d'Hydro-Québec est prolongé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** modifier la résolution 2016-1801-030 du 18 janvier 2016 en prolongeant le programme de distribution de trousseaux d'économie d'eau potable;

**ADOPTÉ**

**2016-1804-192**

**ARRIVÉE DU MAIRE ET CHANGEMENT DE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Arrivée du maire Denis Laporte à 19 h 20. Celui-ci reprend la présidence de l'assemblée.

**2016-1804-193**

**AUTORISATION AU CPE LA CABOTINE POUR LA JOURNÉE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

**ATTENDU QUE** le 28 mai 2016 le Centre de la petite enfance (CPE) La Cabotine en partenariat avec la municipalité de Crabtree organise une course dans le cadre la journée nationale du sport et de l'activité physique;

**ATTENDU QUE** le CPE La Cabotine avec ses bénévoles doit prendre en charge l'inscription et une bonne partie de l'organisation de la journée;

**ATTENDU QUE** la municipalité et le CPE se sont entendus sur la tarification des frais d'inscriptions aux différentes catégories de course;

**ATTENDU QUE** les mandats d'un parent membre du Conseil d'administration du CPE et/ou de fonctionnaire municipal ne doivent pas être confondus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** permettre au CPE La Cabotine de conserver 100 % des revenus reliés aux frais d'inscription des participants pour la course;

D'informer le comité organisateur que pour des raisons d'équité, la participation de la municipalité pour un futur événement de ce genre en 2017 se limitera à assurer la sécurité lors de l'événement et offrir un support semblable aux autres organismes de la municipalité qui organisent des événements ouverts à la population.

**ADOPTÉ**

**2016-1804-194**

**ACHAT DE 80 BILLES DE BOIS ROND EN CÈDRE POUR L'ENTRETIEN DES STRUCTURES DANS LE PARC DE L'ÉRABLIÈRE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat de 80 billes de bois rond en cèdre pour la somme de 1 000 \$, excluant les taxes et que les crédits disponibles soient puisés au poste 59-152-10.

**ADOPTÉ**

**2016-1804-195**

**AVIS DE MOTION — RÉGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT L'ACHAT D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE POUR L'ARÉNA ET LA MODIFICATION DU Puits À NEIGE DE L'ARÉNA ET UN EMPRUNT DÉFRAYANT LES COÛTS ESTIMÉS À 194 215,00 \$**

Mario Lasalle donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt autorisant l'achat d'une surfaceuse électrique et la modification du puits à neige de l'aréna pour une somme totale de 194 215,00 \$.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

**2016-1804-196**

**SOUSSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS – POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE 2016-2017-2018**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives aux soumissions pour les professionnels pour la vérification comptable 2016-2017-2018 et retient l'option B de 3 ans :

(Pointage intérimaire + 50) x 10 000 / prix soumissionné	Boisvert Chartrand inc. <b>73 813,95 \$</b>	DCA comptable professionnel agréé inc. <b>62 086,49 \$</b>	Martin Boulard S.E.N.C.R.L. inc <b>75 883,50 \$</b>
(94 + 50) x 10 000 / 62 086,49 \$		<b>23,19</b>	
(95 + 50) x 10 000 / 73 813,95 \$	<b>19,64</b>		
(84+ 50) x 10 000 / 75 883,50 \$			<b>17,65</b>

Sur proposition de Denis Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de *DCA comptable professionnel agréé inc.* au prix de 62 086,49 \$ (répartis sur 3 ans) taxes incluses, laquelle soumission est la plus basse conforme.

**QUE** les crédits disponibles soient pris à même le poste 02-130-00-413-00.

**ADOPTÉ**

**2016-1804-197**

**ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE PLUSIEURS RÉGLEMENTS COMPLÈTEMENT RÉALISÉS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU QU'**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la Municipalité de Crabtree modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**QUE** la Municipalité de Crabtree informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

**QUE** la Municipalité de Crabtree demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **ANNEXE**

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduel à annuler
					Fonds général	Subvention			
2012-209	1 002 766 \$	1 002 766 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 002 766 \$
2012-219	1 249 988 \$	1 249 888 \$	786 314 \$	786 314 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	463 574 \$
2013-222	57 891 \$	57 891 \$	48 475 \$	48 475 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 416 \$
2013-227	1 833 314 \$	1 833 314 \$	973 448 \$	973 448 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	859 866 \$
2014-249	1 158 179 \$	1 158 179 \$	615 894 \$	300 000 \$	0 \$	315 894 \$	0 \$	0 \$	858 179 \$
2014-250	391 475 \$	391 475 \$	324 170 \$	180 870 \$	0 \$	143 300 \$	0 \$	0 \$	210 605 \$
2014-254	456 796 \$	456 796 \$	391 800 \$	391 800 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	64 996 \$

**ADOPTÉ**

**2016-1804-198**

**DEMANDE D'OFFRE DE SERVICE POUR DÉZONAGE AGRICOLE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à contacter Me Adélar Étlier pour obtenir une offre de services professionnels pour préparer le dossier de dézouage agricole dans le but d'agrandir le périmètre urbain de Crabtree.

**ADOPTÉ**



2016-1804-199

**OFFRE DE SERVICE POUR AMÉLIORATION DE LA SURFACE  
GAZONNÉE AU PARC MULTISPORT**

Sur la proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les travaux d'amélioration de la surface gazonnée dans le parc Multisport (terrain de soccer et autour du tennis) le tout tel que d'écrit dans le courriel du 7 avril 2016 à 16 h 28 de Gazon Tholano pour la somme de 5 000 \$, excluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.